## **AVIS D'IMPÔT 2019**

TAXES FONCIÈRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis est disponible dans impots.gouv.fr via la barre de recherche

M AMBROISINE ERIC 50 RUE DE LA REPUBLIQUE 95200 SARCELLES

Vos références

Numéro fiscal (C) : 05 33 815 987 348
Référence de l'avis : 19 95 4344582 39
Numéro de contrat de prélèvement : M3 95 0021652 27
RUM\* : FR46ZZZ005002M395002165227
Numéro de propriétaire : 585 A01558 R

• •

Débiteur(s) légal(aux) : PROP/INDIVIS 4221 MCHNVK M AMBROISINE ERIC GERARD

PROP/INDIVIS 08504 MCHNVL MME GIFFARD CATHERINE F

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 04/09/2019
Date de mise en recouvrement : 31/08/2019

\* Référence Unique de Mandat

Votre situation

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 255,00 €

Détail du montant restant à prélever

Montant de vos taxes foncières 1 143,00 €

Acomptes mensuels versés 888,00 €

Compte à débiter :

FR76 1027 8060 5700 0204 1420 195 AMBROISINE ERIC OU GIFFARD CAT CCM SARCELLES Prochaines échéances 2019 :

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/10/2019

16 SEPTEMBRE 2019 111,00 € 15 OCTOBRE 2019 111,00 € 15 NOVEMBRE 2019 33,00 €

## AVIS D'ÉCHÉANCES 2020 :

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2020 au titre des taxes foncières seront les suivants :

<b>15 JANVIER</b>	2020	114,00 €	15 JUIN	2020	114,00 €
17 FEVRIER	2020	114,00 €	15 JUILLET	2020	114,00 €
16 MARS	2020	114,00 €	17 AOUT	2020	114,00 €
15 AVRIL	2020	114,00 €	15 SEPTEMBRE	2020	114,00 €
15 MAI	2020	114,00 €	15 OCTOBRE	2020	114,00 €

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre messagerie sécurisée sur **impots.gouv.fr** ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2020 (sauf cas particuliers visés à l'article R\* 196-2 du livre des procédures fiscales). Pour les locaux commerciaux et industriels, vous devez vous rapprocher du centre des impôts fonciers ou de la cellule foncière qui reste compétente en matière de gestion de la taxe foncière (ses coordonnées sont disponibles auprès de votre centre des finances publiques).

## Vos démarches

🗢 Sur impots.gouv.fr : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

⇒ Par courriel : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

⇒ Par téléphone : - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service :

0 810 012 011\* - Courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3

- Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

⇒ Sur place : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »):

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

• Sur le paiement de votre impôt :

SERVICE IMPOTS PARTICULIERS GARGES-LES-GONESSE CENTRE 2 RUE LOUIS MARTEAU - BP 200 95143 GARGES LES GONESSE

Tél: 01 34 53 38 00

• Sur le montant de votre impôt : CELLULE FONCIERE MUTUALISEE

421 RUE JEAN RICHEPIN - BP 85 95125 ERMONT CEDEX

Tél: 01 30 72 82 00

\*(Service 0,06 € / min + prix appel - depuis l'étranger renseignez-vous auprès de votre opérateur)

Département : 95 VAL DOISE 585 SARCELLES Commune:

	TF 2019	Commu	ne	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales		Taxe ordu ménagère		Taxe GEMAF	PI	Total des cotisations
	Taux 2018	18,80	%	0,259 %	3,94 %	17,18 %	0,647	%	6,94	%	0,378	%	11300000110
	Taux 2019	18,80	%	0,423 %	3,94 %	17,18 %	0,632	%	6,94	%	0,354	%	
	Adresse		DE L	A REPUBLIQ		, -	-,		-,-		-,		
	Base ①	2279		2279	2279	2279	2279		2279		2279		
es	Cotisation	428		10	90	392	14		158		8		1100
bäties	Cotisation lissée ②												
	Adresse												
Proprietes	Base ①												
5 0	Cotisation												
<b>T</b>	Cotisation lissée ②												
	Cotisations 2018	440		6	00	383	14		155		0		
	Cotisations 2019	419 428		6 10	88 90	383 392	14		155 158		8 8		1100
	Variation	+2,15	%	+66,67 %	+2,27 %	+2,35 %	0	%	+1,94	%	0	%	1100
		Commune		Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales		Chambre d'agricultur		Taxe GEMAF	DI .	Total des
	Taux 2018		%	communes %	%	%	speciales	%	u agricultui	%	GLIVIA	%	COLISATION
S	Taux 2019		%	%	%	%		%		%		%	
paties	Bases terres Non agricoles												
non	Bases terres agricoles												
	Cotisations 2018												
riet	Cotisations 2019												
Proprietes	Variation		%	%	%	%		%		%		%	
Σ	Dé	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration ba terrains constructible		Caisse d'assurance des accidents agricoles				
Base État						Droit proportionnel :							
ase	Collectivité								Droit fixe :				
	xes spéciales compre axe additionnelle spéci				4 € 5 €.		Frais de gest				e locale		43
						Dégrèvement Habitation principale							
						Dégrèvement JA État  Dégrèvement JA Collectivité							
							Dégrèvemen	it JA	Collectivité				
							Montant	de	votre im	pôt	:		1143